

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/53**  
**Séance du 8 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 1 <sup>ER</sup> décembre 2022	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	
Abstention :	

**Présents** : M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE-NOLLET Laurie, M. BERDAGUE Patrick, Mmes MORIN-DESMURS Michèle, MATHUS Véronique, MM. CLEMENT Pascal, BUSSUEIL Georges, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, MM DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, Mme DELANGLE Sylvie, M. LAROCHE Daniel.

**Procurations** : M. Samuel DESCHARNE à M. Sylvain DELANGLE, M. Pierre PLATHEY à Mme Nathalie CLEMENT, Mme Noémie MARTINOT à M. Patrick BERDAGUE,

**Absente** : Mme MUNCH Armelle

**Le secrétariat a été assuré par** : Nathalie CLEMENT

**Objet : Avenant cession de contrat APAVE au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'à la demande du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le groupe APAVE, doit adapter son organisation pour séparer juridiquement ses activités relevant du secteur de la « Construction » de ses « autres activités ».

Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 il y aura 2 entités :

- Apave Infrastructures et Construction France (AICF)
- Apave Exploitation France (AEF).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.



Le Maire,

Christian LAVENIR